





Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Février 2022 - TVA incluse Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale

Composition du prix de votre énergie



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

Vos avantages

Vous profitez d'une offre 100% digitale

Services gratuits

- Service client en ligne 5 étoiles
- Facture par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix indexés de l'énergie - 3 ans

Redevance fixe (€/an)



Prix par kWh (€cent/kWh)

18.15

Coûts de réseaux (distribution et transport)

Gestionnaire	Distribution								
du réseau de distribution	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 – 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		Activité de mesure		
	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€cent/kWh)	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€cent/kWh)	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€cent/kWh)	Relevé annuel (€/an)	Relevé mensuel (€/an)	(€cent/kWh)
SIBELGA	6,03	2,144	46,54	1,335	983,66	0,711	19,13	353,54	0,178







Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Février 2022 - TVA incluse Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale



Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)	
Cotisation sur l'énergie	0,12073
Accise fédérale (8)	0,06534

Public (OSP) (€/an)	ons de Service
6 ou 10 m3/heure (4)	3,34
6 ou 10 m3/heure (5)	11,91
16 m3/heure	28,75
25 m3/heure	71,15
40 m3/heure	142,30
65 m3/heure	355,89
100 m3/heure	494,84
160 m3/heure	635,54
> 160 m3/heure	918,54

ait nour la financement des Obligations de Carvise

(1) Le prix du gaz naturel est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières Day Ahead Zeebrugge Heren (ci-après ZIG DAM) durant le mois de fourniture. Les cotations journalières ZIG DAM (Natural Gas Price Assessment Mid) sont exprimées en Pence/Therm et converties en €/MWh sur la base du taux de change quotidien publié par Thomson Reuters (WM/Reuters 2PM CET FX Benchmark) et de la conversion d'unités Therm/MWh (1 000 Therms = 29,3071 MWh). La valeur du ZIG DAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du ZIG DAM connue (Janvier 2022 : 81,0981€/MWh). Les valeurs historiques du ZIG DAM peuvent être consultées sur le site www.engie.be

La formule hors TVA d'application pour Février 2022 est la suivante :

Prélèvement: 0,3000 + 0,1000 x ZIG DAM

- (2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par BRUGEL.
- (3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (4) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est inférieure ou égale à 5 000 kWh..
- (5) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est supérieure à 5 000 kWh.
- (6) Le calcul a été effectué en juin 2021 pour un contrat EASY Indexed sur la base d'une consommation privée de 16000 kWh/an à Bruxelles.
- (7) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur https://www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/.
- (8) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé suivant un tarif dégressif par tranche de consommation, calculé sur une base annuelle.

Frais de rappel et de mise en demeure (3) (7) Montants d'application en 2022

Frais de rappel (1er gratuit)	7,50 € (max)
Mise en demeure	15,00 € (max)